

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N° DN291**

présenté par

M. Bayou, Mme Chatelain, Mme Sebaihi, M. Taché et M. Julien-Laferrrière

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la cinquième ligne des quatrième à dernière colonnes du tableau à l'alinéa 35, substituer au nombre :

« 3 »,

le nombre :

« 4 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à questionner l'utilité pour la France d'un nouveau porte-avion.

Sans aucun débat public, le Gouvernement a pris une décision estimée à 5 milliards d'euros, en décalage avec nos moyens budgétaires et les besoins géopolitiques de notre pays. La France a la responsabilité internationale du deuxième domaine maritime. Ce domaine est d'abord menacé par le changement climatique, les catastrophes naturelles, les pollutions, la surpêche ou encore la piraterie. Une politique plus cohérente aurait davantage insistée sur des équipements capables de répondre et de s'adapter à ces nouveaux besoins prévisibles : davantage de porte hélicoptères amphibie - bâtiments polyvalents qui ont fait la preuve de leur utilité dans de nombreuses circonstances civiles et militaires - ou de patrouilleurs océaniques par exemple. Un porte-avion est en l'espèce inadapté et inutile.